

**Participants : Gaëlle Paulin
Didier Robert – Laurent Mercier – Jean-Marc Lefebvre – Jérémy Llull – Charles-Henri Le Billan – Yann Berthou**

**Prochaine Réunion le :
Mardi 13-02-2024**

Objet – Sujet Traité

Responsable

Délai

La réunion, ouverte à tous, s'est déroulée en présence de 7 participants, selon l'ordre du jour suivant :

- Communications Diverses
- Réseau Cyclable - Relations avec la Municipalité
- Animations
- Questions diverses

Communications Diverses : Bilan au 31 décembre 2023

La difficulté pour un Réseau de Circulation Urbaine est de faire cohabiter sur la "Chaussée" ou sur les "Accotements", des usagers avec des vitesses très différentes :

Véhicules Motorisés : 30 - 50 Km/h

Vélos - Trottinettes : 15 - 20 Km/h

Piétons : 5 Km/h

Cette "Mixité" est d'autant plus difficile lorsque la densité d'usagers de chaque catégorie est élevée.

La LOI (LOM et Code de l'Environnement) et les Règles de l'Art (CEREMA) imposent, pour des raisons de Sécurité évidentes envers les usagers les plus vulnérables, le fait d'avoir une "Circulation Séparée" si les véhicules Motorisés roulent à 50 Km/h, même à faible densité et, si la vitesse est inférieure à 30 Km/h, dès lors que la densité de Véhicules Motorisés atteint le nombre de 4000 véhicules/jour pour les 2 sens de Circulation.

Ces aménagements sont, pour la protection des cyclistes :

Les Bandes Cyclables

Les Pistes Cyclable

Les Zones de Rencontre (20 Km/h)

Les Voies Vertes

Nota : Les Zones 30 (au dessus de 4000 V/J) et les Chaussées à Voie Centrale Banalisée ne sont pas des aménagements cyclables

Les Voies Vertes sont des aménagements qui, s'ils sont très agréables pour une circulation "Loisir", ne facilitent pas les déplacements cyclistes au Quotidien car on retombe très souvent dans une Mixité de circulation avec les Piétons qui peut devenir délicate, comme la mixité Voitures / Vélos si la densité de Piétons ou de Cyclistes est élevée.

Sur ces bases, un Consultant a travaillé et BVC, particulièrement attaché à la mise en « Zone 30 » de la plus grande partie de la ville, a rajouté les "Points Noirs" déjà détectés par les cyclistes et le Baromètre des Villes Cyclables ce qui a abouti à un Réseau Cyclable Briviste que l'on peut considérer comme Sûr, Pratique et Convivial.

<https://www.brivevillecyclable.org/r%C3%A9seau-cyclable-briviste/>

Ce Réseau a été décliné en un Plan d'Action qui détaille les phases de la mise en place et peut être consulté voire téléchargé.

<https://www.brivevillecyclable.org/r%C3%A9seau-cyclable-briviste/plan-d-actions/>

<p>Communications Diverses : Perspectives 2024</p> <p>Brive Ville Cyclable a fait son travail et la réalisation de ce Réseau de Circulation Urbaine Briviste qui se veut conforme aux Règles et adapté pour la Sécurité de tous les usagers, est désormais de l'entière volonté et responsabilité de la Municipalité.</p> <p><i>Pour la préservation de la Sécurité des Cyclistes Brivistes, BVC mettra systématiquement en garde contre les réalisations non conformes aux impératifs législatifs décrits ci-dessus et, dès lors, repoussera toutes les justifications d'un arbitrage en défaveur de la circulation cycliste en leur opposant l'adage qui dit : "On a toujours les meilleures raisons du monde pour ne pas faire les choses correctement".</i></p> <p>Son travail sur le Réseau étant désormais réduit à un suivi des Actions, BVC va se concentrer sur la démultiplication des Règles de Circulation Urbaine tant il est vrai que la méconnaissance, par TOUS les usagers fait que dans notre ville d'importance moyenne bien des difficultés serait résolues grâce à une stricte application des Règles.</p>		
<p>Relation avec la Municipalité : Actions de "VEILLE"</p> <p>C'est une partie qui fonctionne parfaitement avec les Services Techniques. Le recueil des difficultés de circulation remonte bien vers BVC (Merci à vous tous) et sont transmises aux ST qui les traitent dans les meilleurs délais (Merci à eux). Vous pouvez retrouver ces actions sur le site : https://www.brivevillecyclable.org/pages-en-lien/veille/</p>		
<p>Relation avec la Municipalité : Office Municipal de l'Environnement</p> <p>Didier ROBERT a échangé avec le Président de cet Office - M. Roland Garnier - lors d'un rendez-vous avec lui le vendredi 5 janvier 2024. Monsieur Garnier a souhaité associer à la démarche cycliste toutes les Associations "Vélo" de Brive. BVC n'y voit aucune difficulté tout en rappelant que ces Associations ont un caractère sportif, pratiquent leur activité la plupart du temps en milieu rural et seule l'Association BVC a une activité entièrement dédiée au vélo au Quotidien en milieu Urbain. L'OME a d'ors et déjà consulté le Plan d'Action et a exprimé sa volonté de faire avancer ce projet. Dont acte. BVC a souhaité avec, semble-t-il une écoute, avoir une aide pour la démultiplication des Règles de Circulation Urbaine, surtout auprès des jeunes.</p> <p><i>Cette première rencontre s'est déroulée dans de bonnes conditions d'échange. La volonté, semble-t-il, est là et BVC veillera à ce que les choses se concrétisent en faveur de la Circulation Cycliste pour les Déplacements du Quotidien car, rappelons-le encore et encore, les cyclistes 2024 ne se servent plus de leur vélo pour aller "se balader" mais bien pour des déplacements utiles comme aller au travail, à l'école, faire ses courses, etc.</i></p>		
<p>Animations</p> <p>Reprise des Sorties On Y Va À Vélo le 17 mars 2024. Fête du Vélo le 1er juin 2024. Vélo Lampion : Réflexion pour savoir si elle se fait le week-end suivant le changement d'heure ou au moment du Marché de Noël.</p>		
<p>- Contrôle de fermeture de la deuxième porte. - Fermeture de la porte principale et Contrôle à 22h00.</p>	<p>Jean-Marc</p>	<p>S03</p>